

THÈME

Installation des 4 groupes de travail et bilan de la réforme précédente.

L'ESSENTIEL

- Lors de son discours introductif, la ministre déléguée, Carole Grandjean, a évoqué des évolutions structurelles. Elle a déclaré que cette nouvelle réforme se ferait dans la continuité de la TVP (Transformation de la Voie Professionnelle) et a mis l'accent sur l'insertion professionnelle dès le CAP ou le Bac pro. Elle a assuré que les lycées professionnels demeureraient dans le giron du Men (ministère de l'Éducation nationale).
- Déclinaison des 4 groupes de travail tous dirigés par des recteurs d'académie auxquels seront associés notamment des experts et des chercheurs :
 - Groupe de travail 1 : comment réduire le nombre de décrocheurs ?
Pilote : Christine Gavini-Chevet, rectrice de la région académique de Normandie
 - Groupe de travail 2 : comment mieux préparer les poursuites d'études supérieures requises par certains métiers ?
Pilote : Olivier Dugrip, recteur de la région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes
 - Groupe de travail 3 : comment améliorer le taux d'accès à l'emploi après le diplôme ?
Pilote : Olivier Faron, recteur de l'académie de Strasbourg
 - Groupe de travail 4 : comment donner des marges de manœuvre aux établissements tout en conservant le caractère national des diplômes ?
Pilote : Anne Bisagni-Faure, rectrice de la région académique de Nouvelle-Aquitaine
- Bilan essentiellement de la TVP dressé par Marc Foucault, pilote du comité de suivi de la Voie Pro, qui ne concède que quelques axes d'amélioration sur l'accompagnement renforcé et les familles de métiers...
- Entrée progressive de cette réforme, mais un calendrier qui prévoit des expérimentations dès janvier 2023(!)
- Seule décision ferme à ce jour : la gratification des PFMP, dès septembre 2023, mais sans qu'en soit encore arrêtées les modalités.

LE SNALC A INSITÉ SUR...

... le fait qu'il ne partage absolument pas le bilan de la TVP établi par Marc Foucault.

Il a notamment fait part de sa surprise de l'entendre présenter l'élargissement de la co-intervention à toutes les disciplines générales et l'introduction des ateliers de philo comme une demande des collègues de français et mathématiques jugeant qu'avec leur participation au chef d'œuvre, ils avaient trop d'heures de cours (!).

Quant au chef d'œuvre, la réduction drastique de la part de la Taxe d'Apprentissage dévolue aux lycées

professionnels, depuis la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel », rend difficile voire impossible l'achat de matière d'œuvre et la réalisation de chefs d'œuvres dignes de ce nom.

L'AVIS DU SNALC

Au final, ce premier rendez-vous a été une opération de com plus qu'un réel groupe de travail.

Le SNALC n'est pas dupe des intentions réelles du ministère quant à l'avenir des lycées pros ([Cf. CR entretien avec Carole Grandjean](#)). Cette énième réforme du lycée pro est dans la lignée des précédentes : Bac pro 3 ans et TVP.

Le SNALC n'est pas un résistant de la dernière heure. Il a combattu avec force les précédentes réformes et combattra aussi cette nouvelle réforme car elles ont en commun, sous couvert d'objectifs humanistes, un seul objectif réel : des réductions de moyens qui dégradent les conditions de travail des PLP et les conditions d'études donc de réussite des élèves.

Mais cette dernière réforme menée par la ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels est une attaque directe du statut de PLP. L'augmentation de la durée des PFMP et l'annonce d'une gratification à la charge de l'État rapproche le statut scolaire de celui de stagiaire de la formation professionnelle inclus dans les « apprenants », terme générique pour désigner la mixité des statuts (volontairement occultée dans les communications du MEN). L'équation est simple : si nos élèves deviennent des stagiaires de la formation professionnelle, nous ne serons plus enseignants mais formateurs du Greta, service de formation professionnelle (ou continue) du MEN. C'est pourquoi les déclarations de la ministre affirmant que les lycées pros resteraient attachés au MEN n'ont rien de rassurantes.

Quant à la restructuration de la carte des formations et l'ouverture de nouvelles sections porteuses, le SNALC connaît déjà la chanson « Ce n'est pas moi c'est l'autre », que ne manquera pas d'entonner le MEN renvoyant ainsi la balle dans le camp des Régions. Pour l'heure, la fermeture de lycées Professionnels (7 à Paris et 10 dans la Région Grand Est) est déjà actée.

Le SNALC continue pour le moment à participer aux échanges afin d'informer les collègues des intentions du ministère et des différents « acteurs ».

Parfaitement conscient que c'est par l'action collective que les PLP pourront faire entendre leur voix, le SNALC les invite à continuer la mobilisation dans les établissements et appelle à la grève le 17 novembre 2022.